

Programme de soutien financier aux événements

DESCRIPTION

Ce programme vise à soutenir financièrement les organismes reconnus dans l'organisation et la réalisation d'événements ponctuels favorisant la participation du plus grand nombre possible de citoyens. Il vise également à soutenir la réalisation d'événement ayant un rayonnement municipal.

Le soutien accordé par la Ville tiendra compte des ressources disponibles et devra recevoir l'approbation du conseil municipal.

OBJECTIFS

1. Soutenir financièrement l'organisation d'événements culturels, de loisirs, de sports ou à caractère social, qui a lieu sur le territoire de la Ville.
2. Permettre, par la réalisation d'événements, le rayonnement de la Ville et de l'organisme;
3. Permettre la réalisation d'événements populaires.
4. Avoir un impact positif sur la qualité de vie des citoyens;

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ SPÉCIFIQUES

1. L'événement a lieu sur le territoire de la Ville;
2. L'événement est présenté par un ou plusieurs organismes reconnus;
3. L'accessibilité de l'événement;
4. L'événement ne doit pas entrer en concurrence avec un autre événement existant;
5. Présentation d'une preuve d'assurance adéquate, selon l'événement;
6. Engagement de l'organisme à se procurer les permis nécessaires à la mise en œuvre de l'événement;
7. Une résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant le responsable de l'organisme à présenter une demande;
8. Tout nouvel événement devra préalablement être autorisé par le conseil municipal.

EXCLUSIONS

Les collectes de fonds, les anniversaires de fondation, les événements offerts exclusivement aux membres de l'organisme ou à un groupe d'individus ciblés ainsi que les événements religieux ou politiques ne sont pas admissibles au soutien de ce programme.

Suite > Programme de soutien financier aux événements

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation de la demande reposera principalement sur la démonstration des éléments suivants :

1. Un événement festif avec une programmation diversifiée;
2. L'accessibilité à l'événement : tarification, services adaptés, accessibilité au site;
3. L'événement doit favoriser la collaboration avec des partenaires locaux;
4. Les stratégies promotionnelles mises en place permettent de rejoindre l'ensemble des participants;
5. L'événement suscite l'implication des bénévoles;
6. L'événement est conforme aux politiques de la Ville;
7. L'organisme doit être reconnu et respecter l'ensemble des dispositions et des modalités de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Lavaltrie*.

MODALITÉS DU SOUTIEN FINANCIER

Le soutien financier est accordé en fonction du budget de l'événement. La Ville s'engage à verser l'aide financière lorsque l'organisme admissible aura rempli toutes les conditions et les dispositions du présent programme et de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville de Lavaltrie*.

DÉPENSES ADMISSIBLES

L'animation, la nourriture, la location de divers éléments requis pour l'événement (locaux, structures, jeux gonflables, spectacles, toilettes chimiques), le supplément d'assurances lié à l'événement, la publicité, la promotion, les agents de sécurité, les salaires rattachés spécifiquement à l'événement et les services de premiers soins.

DÉPENSES INADMISSIBLES

Les boissons alcoolisées, le salaire régulier des employés de l'organisme, les dépenses reliées à un tirage, un cadeau, la programmation régulière de l'organisme.

VISIBILITÉ

L'organisme qui obtient du financement de la Ville dans le cadre du présent programme s'engage à respecter la visibilité exigée par la Ville.

La visibilité doit respecter les politiques en vigueur de la Ville.

OBLIGATIONS

Les obligations sont établies par la Ville et peuvent être différentes selon le type d'événement :

- > Permis;
- > Assurance;
- > Règlementation;
- > Éco responsabilité.

REDDITION DE COMPTE

La reddition de compte doit se faire maximum trois mois après la réalisation de l'événement et doit comprendre :

- > Le budget final de l'événement;
- > Le portrait de la visibilité octroyée à la Ville;
- > La liste des partenaires;
- > Le nombre de personnes rejointes.